

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2011)
Heft: 267-268

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



BUDGET "ORDINAIRE" DE L'ARMÉE

Défense : Malgré l'opposition du Conseil fédéral qui souhaitait empêcher une augmentation massive des dépenses militaires et l'achat anticipé d'avions de combat qui occasionneraient des coupes dans les autres départements, le Conseil des États a suivi le National : le budget ordinaire de l'armée sera relevé à 5 milliards de francs (soit 600 millions de francs de plus que ce qu'envisageait le gouvernement) pour remplacer la flotte des avions Tiger, financer un effectif de 100 000 soldats et combler les lacunes en équipements. L'achat des 22 avions devant remplacer les Tiger ne sera pas soumis au référendum.

Environnement, transports, énergie, communication

■ La mise en service du tunnel ferroviaire du Gothard pour décembre 2016 semble se confirmer. L'Office fédéral des transports (OFT), Alp Transit Gothard et les CFF mettent tout en œuvre pour y parvenir. La décision définitive tombera à la fin de 2014.

■ La Suisse doit instaurer davantage de transparence sur l'origine des combustibles utilisés dans les centrales nucléaires. La commission de l'environnement et de

l'énergie du Conseil national a décidé de déposer une motion.

■ La nouvelle ordonnance sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics est entrée en vigueur le 1^{er} octobre. Elle concrétise la loi imposant aux compagnies de se doter d'organes de sécurité pour assurer la protection des voyageurs et des employés. Les agents de la police des transports sont tenus d'accomplir leur service en uniforme et peuvent disposer d'armes à feu, comme leurs homologues français, italiens et allemands.

Ils ne sont en revanche pas munis de Taser, ces dispositifs incapacitants réservés à des unités spéciales au sein des autres corps de police.

■ Les CFF investissent dans la gastronomie. Ils modernisent 18 wagons-restaurants à un étage pour 6,5 millions de francs. Pour le menu, Elvetino (filiale des CFF spécialiste de la restauration ferroviaire) mise, après Philippe Rochat, sur Andreas Studer, un cuisinier rendu célèbre en Suisse alémanique par plusieurs émissions de télévision. Les véhicules, qui circulent depuis 1988, doivent être assainis, leur cuisine modernisée et le design intérieur mis au goût du jour. Ils seront en service sur les lignes Coire-Hambourg, Zurich-Munich et Bâle-Interlaken/Brigue. Les travaux sont conduits par roulement jusqu'en 2013.

■ La Poste suisse aligne les records de rentabilité. Elle a dégagé au premier semestre un bénéfice de 550 millions de francs, soit une hausse de 14 % sur un an. Le dynamisme provient toujours de l'apport des services financiers de Post Finance. Au vu de ce bénéfice semestriel, le géant jaune vise un résultat annuel identique à celui de l'année dernière qui avait atteint 910 millions de francs, un montant historique.

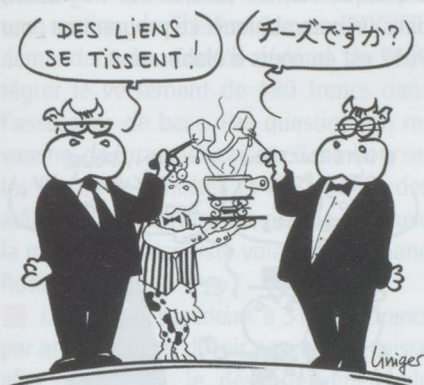
Finances

■ Les gains de loterie ne devraient être imposés qu'à partir de 1 000 francs et non plus 50 francs comme aujourd'hui. Le Conseil fédéral soutient le projet rédigé par la commission de l'économie du Conseil des États. Les gains de loterie ou autres institutions semblables comme le PMU sont actuellement soumis à l'impôt anticipé.

■ Après le Conseil des États, le Conseil national a donné son accord au paquet de mesures urgentes de 870 millions de francs du gouvernement pour lutter contre les effets du franc fort. 500 millions de francs permettront de faire face à une éventuelle augmentation du recours au chômage partiel ; 212,5 millions aideront à maintenir les capacités de la Suisse dans les domaines de la technologie, de l'innovation et de la recherche ; 100 millions seront consacrés

au tourisme ; le reste ira aux transports régionaux et transalpins (46,5 millions) et à la promotion des exportations des produits agricoles transformés (10 millions). Un second paquet de mesures devrait être soumis au Parlement en décembre. Le budget total pour ces deux paquets ne devrait pas dépasser les 2 milliards de francs.

Affaires étrangères



FONDUE DIPLOMATIQUE

■ Les ambassades suisses devraient servir du vin et d'autres produits helvétiques lors de réceptions et manifestations officielles à l'étranger. Après le National, le Conseil des États a transmis deux motions qui les incitent à agir en ce sens.



■ Le Conseil fédéral doit s'engager pour que la lumière soit faite sur un trafic présumé d'organes au Kosovo. Après le

National, le Conseil des États a adopté tacitement une motion en faveur d'une commission d'enquête internationale spéciale. Réclamée par une résolution du Conseil de l'Europe, cette instance devrait éclaircir les allégations figurant dans le rapport rédigé par le conseiller aux États Dick Marty (PLR/TI). Et le Conseil fédéral est prié de soutenir sa réalisation, estime le parlement.

■ Après celle du Conseil des États, la commission de politique extérieure du National tempore aussi sur la demande de la Palestine d'être reconnue comme membre de l'ONU. Elle n'a pris aucune décision pour l'instant et attend que le Conseil fédéral tranche.

Économie

■ La Suisse a renforcé ses sanctions contre la Syrie. Elle a ajouté douze individus et quatre entreprises à la liste des personnes frappées de sanctions. Berne se rallie ainsi aux mesures prises par l'Union européenne. L'ordonnance du Conseil fédéral liste désormais 35 personnes physiques et quatre personnes juridiques, indique le Secrétariat d'État à l'économie.

■ Le durcissement à l'encontre des banques pour éviter qu'elles n'entraînent l'économie en cas de faillite a franchi un nouveau cap. Après le Conseil des États, le National a adopté le projet « Too big to fail ». Il prévoit que les établissements trop grands pour faire faillite, comme UBS et le Credit Suisse, doublent le niveau de leurs fonds propres, remplissent des exigences plus sévères en matière de liquidités et améliorent la répartition des risques. En revanche, la gauche n'a pas pu profiter de la révision de la loi pour faire interdire les activités des banques d'investissement.

■ L'enveloppe destinée à la promotion économique pour les années 2012 à 2015 est insuffisante, estime le Conseil des États. Il a décidé d'accorder à Suisse Tourisme 222 millions de francs (alors que le National avait opté pour 207,3 millions et que le Conseil fédéral en proposait

187,3 millions). Pour les sénateurs, la promotion des exportations, par notamment le soutien aux PME, doit bénéficier quant à lui de 84 millions de francs, au lieu des 75 millions proposés par le gouvernement et approuvés par le National. Le dossier retourne au Conseil national.

■ Le Conseil national a été sensible à la problématique de l'endettement des jeunes. Par 93 voix contre 73, il a accepté une initiative parlementaire réclamant l'interdiction de la publicité pour le petit crédit. Le texte doit encore passer devant le Conseil des États.

■ Les bénéfices des loteries et des paris doivent être affectés à des fins d'utilité publique, mais la Confédération doit superviser le secteur. Après le Conseil des États, le National, par 137 voix contre 3, a soutenu le contre-projet direct à l'initiative « Pour des jeux d'argent au service du bien commun ». Celle-ci sera sans doute retirée. Rejetée par les deux Chambres, l'initiative demande que les bénéfices des jeux d'argent, autorisés par la Confédération et les cantons, soient affectés à des buts d'utilité publique, notamment dans les domaines culturels, sociaux et sportifs. Cela représente des sommes de près de 500 millions de francs par an.

Initiatives, référendums, pétitions

■ Le peuple se prononcera sur une hausse des déductions fiscales pour les familles ne faisant pas garder leurs enfants à l'extérieur. L'initiative populaire de l'UDC a abouti, avec 113 011 signatures valables. Le texte demande que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants bénéficient d'une déduction fiscale égale à celle accordée aux parents qui confient leur progéniture à des tiers.

■ Les Suisses ne voteront pas sur une levée des interdictions de fumer dans les bars et autres lieux publics. L'initiative populaire des adversaires du régime actuel n'ont pas pu réunir les 100 000 signatures nécessaires dans le délai imparti.

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain - illustré par Liniger

► ■ Le Parti socialiste a déposé son initiative « Cleantech » munie de 106 000 signatures officiellement validées. Le texte exige que la Suisse se convertisse aux énergies renouvelables afin de se libérer progressivement du nucléaire et du pétrole. Comme première étape, elle fixe pour 2030 une part de 50 % de l'approvisionnement énergétique par les technologies « vertes », au lieu de 20 % aujourd'hui. S'appuyant sur une étude de l'Université de Lausanne, les initiants estiment que la promotion des énergies renouvelables permettrait la création de 136 000 à 167 000 emplois.

■ Une pétition munie de 107 675 signatures réclame l'accès à la formation professionnelle sans obstacle pour les personnes handicapées. Sur fond de rentabilité, le Conseil fédéral envisage de ne financer la formation que pour les jeunes qui peuvent espérer gagner au moins 855 francs par mois, ce qui écarterait deux tiers des candidats.

■ L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a lancé sa campagne de récolte de signatures pour son initiative « Pour une Suisse neutre, à la fois ouverte sur le monde et attachée aux valeurs humanitaires ». L'ASIN souhaite ajouter dans la Constitution : « La Suisse est neutre. Elle applique le principe de la neutralité armée perpétuelle ». L'initiative souhaite également limiter les missions de l'armée à l'étranger à la seule aide en cas de catastrophe. Le délai pour la récolte des 100 000 signatures nécessaires est fixé au 13 mars 2013.

■ L'UDC a jusqu'au 20 mars 2013 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires pour son initiative empêchant les ventes d'or de la Banque nationale suisse (BNS). Le texte demande que le métal jaune représente au moins 20 % des actifs de la BNS et que ces réserves soient stockées en Suisse.

■ Gastrosuisse a déposé son initiative pour des taux de TVA égaux entre restaurants, « take-away » (plats vendus à emporter) et commerce de détail. Le texte de la faïtière de la restauration compte près de 120 000 signatures. Il vise à mettre un terme à la situation actuelle de « distorsion de la concurrence ».

Défense, protection de la population, sports

■ L'armée suisse doit continuer à organiser la Patrouille des glaciers. Après les parlements valaisan et fribourgeois, le Grand Conseil genevois a adopté une résolution pour que son gouvernement intervienne dans ce sens auprès du Conseil fédéral.



■ La Suisse fait un nouveau pas en direction d'une élimination totale des armes à sous-munitions. Le Conseil des États a adopté une modification de la loi sur le matériel de guerre qui lui permet de ratifier la convention internationale correspondante.

■ Le Conseil des États a adapté la loi sur les systèmes d'information de l'armée au Protocole de l'ONU sur les armes à feu. Conséquence principale : les données relatives à l'arme de service devraient être sauvegardées durant 20 ans et non plus 5 après la fin des obligations militaires. L'objectif est de lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et de leurs pièces, éléments et munitions. Le Conseil national doit encore se prononcer.

Tribunal fédéral

■ La commercialisation de cidre danois, autorisée depuis que la Suisse applique le principe du Cassis de Dijon, obtient un feu vert définitif. Le Tribunal fédéral a débouté l'Association suisse des producteurs de fruits qui y était opposée.

Justice et police

■ La Suisse va bénéficier cette année de 3,1 millions d'euros de la part de la Commission européenne pour des projets visant à sécuriser les frontières extérieures de Schengen. Objectif : assurer des contrôles efficaces et faire obstacle à l'immigration clandestine. Deux projets suisses seront cofinancés par la Commission européenne, soit l'introduction du système national d'information sur les visas et le raccordement d'appareils mobiles de vérification, a indiqué l'Office fédéral des migrations dans un communiqué. Le programme pour 2012 est en cours d'élaboration.



■ Le Conseil national veut poser de strictes conditions au port de la burqa dans les lieux publics. Lors de sa session extraordinaire sur l'asile et l'immigration, il a adopté par 101 voix contre 77 une motion d'Oskar Freysinger (UDC/VS), contre l'avis du gouvernement. Le texte vise à proscrire la dissimulation du visage via la loi fédérale pour le maintien de la sécurité intérieure. Les personnes au visage masqué seraient interdites de transports publics et ne pourraient pas participer à une manifestation sur le domaine public. Les autorités pourraient même interdire ou restreindre l'accès aux bâtiments publics. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

Intérieur

■ La maturité fédérale doit être le seul sésame pour accéder à une haute école.

Contrairement au National, le Conseil des États ne veut autoriser aucune exception, pas même pour les Hautes Écoles pédagogiques.

■ Les chômeurs de plus de 55 ans bénéficieront de 520 jours d'indemnités dès 22 mois de cotisation à l'assurance. Après le National, le Conseil des États a donné son aval à l'unanimité à une réduction de deux mois de la durée de cotisation.

■ Les caisses maladie doivent de nouveau prendre en charge les verres des lunettes pour enfants. Le National a adopté une motion de Thérèse Meyer (PDC/FR) demandant au Conseil fédéral de réintégrer le versement de 180 francs dans l'assurance de base. Pas question, en revanche, de forcer les caisses à rembourser les verres de lunettes et les lentilles des adultes. La Chambre du peuple a refusé la motion du socialiste valaisan Stéphane Rossini.

■ Les salaires supérieurs à 315 000 francs par an pourraient devoir passer à la caisse afin d'accélérer le désendettement de l'assurance chômage. Le Conseil fédéral soutient la perception chez les plus riches d'une cotisation de solidarité de 1 % proposée par une commission.

■ Santésuisse connaît un nouveau départ. Le directeur de la faïtière des assurances maladie, Stefan Kaufmann, quittera son poste fin mars 2012 pour rejoindre la direction de la caisse EGK.

■ Le Conseil national a accepté de limiter la promotion des réseaux de soins en faisant passer à la caisse seulement les patients voulant choisir librement leur médecin. Il s'est rallié à la proposition de la conférence de conciliation par 119 voix contre 39. La révision de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) prévoit que seuls les patients qui rejoignent les réseaux continueront de s'acquitter de 10 % de leur facture, une fois la franchises atteinte. Les partisans du libre choix du médecin verront cette quote-part passer à 15 %. Pour faire passer la pilule, les maxima à déboursier de sa poche ont été fixés à 500 francs par an pour les assurés liés à un réseau et à 1 000 francs pour les autres. Actuellement, le plafond est de 700 francs pour tout le monde.

■ Les directeurs cantonaux de la santé ont décidé de concentrer les interventions pédiatriques de pointe dans les grands hôpitaux. Les bébés nés avant la 28^e semaine de grossesse seront ainsi soignés dans les hôpitaux de Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Lucerne, Aarau, Coire et Saint-Gall. Le traitement des enfants gravement brûlés doit être concentré à Zurich et Lausanne. Certaines interventions complexes ne seront plus pratiquées que dans un seul centre en Suisse.

■ Les époux devraient pouvoir choisir librement leur nom de famille. Par 97 voix contre 65, le Conseil national a accepté cette réforme visant l'égalité entre hommes et femmes, après l'avoir balayée en 2009. Le dossier est désormais sous toit. La réforme offre deux possibilités aux futurs époux. Lors du mariage, ils pourront garder leurs noms de célibataires ou choisir l'un des deux comme nom de famille commun.

■ Les primes d'assurance maladie vont augmenter de 2,2 % en moyenne et de 4,4 % pour les jeunes en 2012. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter qualifie la hausse de modérée et tire un bilan positif des mesures d'économie prises jusqu'ici. Elles ont permis selon lui d'économiser un milliard de francs par an depuis 2009 sur la facture globale de la santé. Sans elles, la hausse aurait été de 7 %. Cette adaptation des primes ne se fait pas au détriment des réserves des assureurs, a garanti le ministre de la santé. À la fin de l'année prochaine, toutes les caisses devraient disposer de réserves suffisantes.

BNS

■ La Banque nationale suisse a pris une mesure historique contre l'appréciation du franc qui pèse sur les capacités d'exportations des entreprises suisses. Elle a décidé de fixer un taux plancher de 1,20 franc pour un euro. S'il le faut, elle achètera des devises en « quantités illimitées » pour garantir ce taux. Ce n'est que la deuxième fois dans son histoire que la BNS recourt à cette mesure : en 1978 elle avait ainsi enrayé l'appréciation du franc contre le mark allemand.

Agriculture



■ Le bétail a développé une résistance accrue aux antibiotiques l'an dernier. Cette chute d'efficacité pourrait être due à un recours plus fréquent à de nouveaux médicaments. Comme ceux-ci sont aussi utilisés chez l'être humain, ce développement est « inquiétant », estime l'Office vétérinaire fédéral.

Transports, communication

■ Les CFF ne veulent plus de concentration de publicité politique dans les gares. Ils réagissent après avoir reçu de nombreuses plaintes de voyageurs se sentant « opprimés » par l'omniprésence d'affiches de l'UDC à Zurich.

■ La Poste suisse remplacera l'ensemble de sa flotte de 7 500 scooters par des deux-roues électriques d'ici 2016. L'entreprise a en outre décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de plus de 20 de ses bâtiments. Ces installations solaires produiront 6 000 mégawattheures par an, soit environ 4 % du besoin en électricité de la Poste. Le géant jaune a pour objectif de réduire ses émissions annuelles de CO₂ de 15 000 tonnes d'ici à 2013.

■ Les taxis ne doivent pas transporter d'enfant de moins de 12 ans sans siège spécial, même en ville, estime le Conseil des États. Suivant le Conseil fédéral, il a enterré par 19 voix contre 9 une motion qui voulait assouplir l'ordonnance sur la sécurité routière. Le texte du Conseil national proposait de définir des zones d'exception à l'obligation d'attacher tous les enfants jusqu'à 12 ans ou 1,5 mètre. Les taxis en auraient été exemptés. ■